

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A310, A300-600

Décollements sur la gouverne de direction

La présente Consigne de Navigabilité concerne les avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600 équipés de gouvernes de direction en composite stratifié hybride aramide carbone n'ayant pas reçu la modification 5844 :

- A310 ayant les numéros de série 162 à 362
- A300-600 ayant les numéros de série 252 à 354

#### NOTA 1 :

Les gouvernes de direction n'ayant pas reçu la modification 5844 équipaient les avions désignés ci-dessus au moment de leur livraison ; si de telles gouvernes de direction ont été montées sur d'autres A310 ou A300-600 inscrits sur une liste de flotte d'exploitant, ces avions sont également concernés par la présente Consigne de Navigabilité.

#### NOTA 2 :

Les gouvernes de direction n'ayant pas reçu la modification 5844 portent les numéros de référence : A55471500 000, 002, 004, 006, 008, 010, 012 et 014.

Des cas de décollement sur les panneaux de revêtement des gouvernes de direction ayant été constatés et afin d'éviter d'en arriver, si ces décollements n'étaient pas découverts, à une situation où les charges limites ne pourront plus être supportées, une inspection selon les méthodes aux seuils et intervalles indiqués dans les Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A310-55-2010 et A300-55-6008 est rendue impérative à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

#### NOTA 3 :

L'application de la modification 5844 des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A310-55-2012 ou A300-55-6010 annule les prescriptions de la présente Consigne de Navigabilité.

Réf. : Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A310-55-2010  
A310-55-2012  
A300-55-6008  
A300-55-6010

La présente révision 1 annule et remplace la CN 90-098-112(B) originale du 30 mai 1990.

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 12 MAI 1991**

e/C

Date : 02/05/91

**AIRBUS INDUSTRIE**  
**Avions A310, A300-600**

**90-098-112(B) R1**